

Avis aux voyageurs se rendant dans des régions où la transmission locale du virus Zika est signalée

Déclaration du comité de sécurité sanitaire (CSS)^[1] fondée sur une contribution scientifique du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

Mise à jour: le 16 décembre 2015

- Nous attirons l'attention des voyageurs se rendant dans des pays où la transmission locale du virus Zika est signalée, car une infection à virus Zika s'est déclarée. La liste des zones concernées au cours des neuf derniers mois peut être consultée sur la [page web](#) de l'ECDC montrant les pays ayant notifié la présence confirmée d'infections.
- Les voyageurs se rendant dans ces pays sont invités à prendre des mesures de prévention individuelles en se protégeant contre les piqûres de moustiques (à l'intérieur et à l'extérieur), en particulier du lever au coucher du soleil, lorsque les moustiques piquent le plus:
 - Utilisez un répulsif en respectant le mode d'emploi figurant sur l'étiquette du produit. Il est déconseillé d'utiliser un répulsif à base de DEET pour les enfants âgés de moins de trois mois, mais les femmes enceintes peuvent en utiliser.
 - Portez des chemises à manches longues et des pantalons, en particulier aux heures où le moustique vecteur du virus Zika (*Aedes*) est le plus actif.
 - Dormez ou reposez-vous dans des pièces «calfeutrées» ou climatisées; autrement, utilisez des moustiquaires, même au cours la journée.
- Les personnes qui sont enceintes, qui sont atteintes de troubles immunitaires ou de maladies chroniques graves ou qui sont accompagnées d'enfants en bas âge devraient consulter leur médecin ou demander conseil auprès d'une clinique du voyageur (*Travel Clinic*) avant de partir en voyage afin d'obtenir des recommandations sur l'utilisation de répulsifs et d'autres mesures préventives.
- Les voyageurs qui présentent des symptômes correspondant à ceux de l'infection à virus Zika dans les trois semaines qui suivent leur retour d'une zone infectée sont invités à prendre contact avec leur prestataire de soins de santé et à lui faire part de leur récent voyage.
- Les femmes enceintes ayant voyagé dans des zones de transmission du virus Zika devraient mentionner leur voyage à l'occasion des consultations prénatales afin d'être examinées et suivies de manière appropriée.

1) 1) Cette déclaration est fondée sur l'article 11 «Coordination de la réaction» de la décision n° 1082/2013/UE relative aux menaces transfrontières graves sur la santé et elle peut être adaptée aux besoins et aux situations des États membres.